

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

Epreuve d'admission
2eme épreuve orale : Enseignement de l'éducation physique et sportive

SUJET N°36

Durée : 30 minutes (exposé n'excédant pas 10 minutes suivi de 20 minutes d'entretien)

Compétence : Adapter ses déplacements à différents types d'environnement
Activités aquatiques

Références :

- Bulletin officiel de l'éducation nationale hors-série n°3 du 19 juin 2008.
- Bulletin officiel de l'éducation nationale n°1 du 5 janvier 2012.
- Circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011 parue au Bulletin officiel de l'éducation nationale n°28 du 14 juillet 2011.
- Bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 23 juillet 2015

Description de la situation :

Votre classe de CM1 a déjà participé, lors de sa scolarité primaire, à deux modules d'enseignement « activités aquatiques » dans le cadre du parcours obligatoire du savoir nager.

Lors de la première séance, vous constatez que plus de la moitié d'entre eux n'ont pas acquis certaines capacités motrices du palier 2 du savoir nager. Ainsi ils ne maîtrisent pas « le déplacement orienté en immersion ».

Question posée au candidat :

Vous proposerez une situation que vous ferez évoluer afin que les élèves soient capables d'orienter leur immersion en grande profondeur.

Vous justifierez vos choix.